

La filière française du bioéthanol promeut la sécurité alimentaire



1/ Chaque litre de bioéthanol génère obligatoirement des aliments pour les animaux

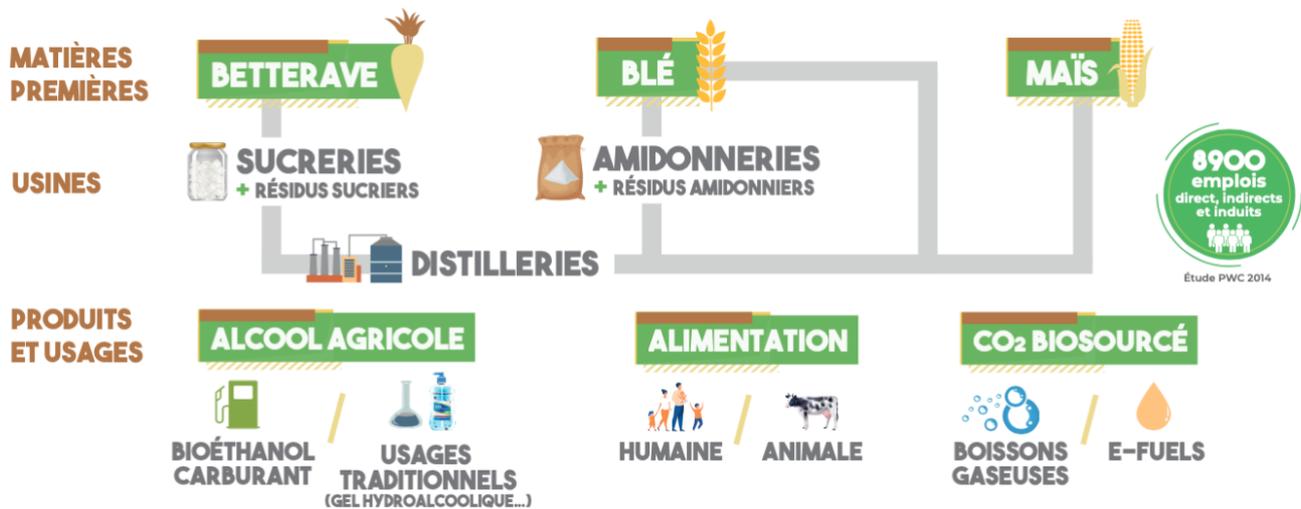
- Pour **chaque kilo de bioéthanol**, la filière de l'éthanol de céréales (blé ou maïs) produit en moyenne **1 kg d'aliments pour animaux riches en protéines**.
- 3 kg de céréales = 1 kg d'éthanol + **1 kg de drêches riches en protéines pour l'alimentation animale** + 1 kg de CO2 biosourcé qui peut être récupéré pour produire de l'eau gazeuse ou, à l'avenir, des carburants synthétiques.
- Ces aliments **disponibles localement permettent aux éleveurs de réduire leur dépendance aux tourteaux de soja**, souvent OGM, importés d'Amérique du Sud où il y a des risques de déforestation.
- Pour 2 litres de bioéthanol de betterave, on produit 1 kg de **pulpes de betterave riches en cellulose**.
- **L'huile de palme et le soja, mis en cause dans la déforestation, ne font pas partie des matières premières du bioéthanol car elles ne contiennent ni sucre ni amidon. Le Parlement français les a exclues de la TIRUERT**, qui soutient l'incorporation des énergies renouvelables par les distributeurs de carburants, en évitant ainsi la déforestation importée.



2/ La production de bioéthanol renforce la production alimentaire

A partir de sa production agricole, la filière bioéthanol irrigue systematiquement à la fois le débouché de l'alimentation humaine (sucre, amidon) ou animale (drêches) et celui de l'énergie (éthanol).

La totalité de l'éthanol de betterave est produit dans des **sucreries**, notamment à partir de leurs résidus de transformation (mélasse et produits contenant de la mélasse). Plus de la moitié de la production de l'éthanol de céréales est reliée à des **amidonneries** qui lui fournissent leurs amidons résiduels.



Une même betterave sert à faire du sucre, de la nourriture pour les animaux et de l'éthanol.

Filière betterave :

- **Alimentation humaine** : à partir des betteraves sucrières, on produit du sucre ;
- **Alimentation animale** : avec la pulpe de betterave, on produit de l'alimentation pour les animaux ;
- **Carburant** : à partir de la fermentation alcoolique des sucres de la betterave et des résidus sucriers, on produit de l'éthanol.

Le **même** grain de blé et de maïs sert à faire **à la fois** de l'éthanol et de la nourriture pour les animaux ou les humains.

Filières blé et maïs :

- **Alimentation humaine** : à partir du blé, on produit parfois de l'amidon ;
- **Alimentation animale** : avec les drêches de blé ou de maïs, constituées de protéines et d'enveloppes cellulosiques qui ne peuvent pas être fermentées en alcool, on produit de l'alimentation riche en protéines pour les animaux ;
- **Carburant** : à partir de la fermentation alcoolique de l'amidon et des résidus amidonniers, on produit de l'éthanol.



3/ La filière bioéthanol contribue au maintien de la production des terres agricoles

- Pour répondre à sa principale vocation nourricière, l'agriculture doit structurellement générer des surplus, compte tenu des aléas de production. **L'usage énergétique d'une partie des cultures permet de mieux gérer ces surplus agricoles**, en évitant leurs effets négatifs sur les revenus des agriculteurs. En effet, en produisant avec la même culture, à la fois de l'énergie, dont le bioéthanol, et de l'alimentation, dans des rotations avec des cultures dédiées à l'alimentaire, l'agriculture diversifie ses débouchés, ce qui lui permet de mieux s'adapter aux variations de l'offre agricole ou de la demande. **Cela préserve la disponibilité des terres pour l'alimentation alors que leur artificialisation ou leur abandon à la forêt nous priveraient pendant de nombreuses années de cette ressource, et des revenus et emplois associés.**
- En France, **300 000 hectares servent à la fabrication du bioéthanol et ses coproduits alimentaires.** Cela représente 1 % de la surface agricole utile et 0,6 % si l'on retire les coproduits.
- La filière bioéthanol permet non seulement **d'assurer un tissu agricole diversifié**, mais également de **préserver la production locale et près de 9 000 emplois agricoles et industriels, directs, indirects et induits.**

- Grâce au bioéthanol, **55 000 agriculteurs sécurisent un débouché pour une partie de leur production.**
- Par ailleurs, les usages traditionnels de l'alcool ont représenté **35 % des débouchés des producteurs français d'alcool agricole, en 2021 : gel hydroalcoolique, pharmacie, parfums et cosmétiques, spiritueux, vinaigre d'alcool, alcool à brûler, antigel, chimie...** Environ la moitié de ces volumes sont exportés chaque année.



4/ Le bioéthanol permet de diminuer les gaz à effet de serre : plus de bioéthanol = moins de pétrole consommé

La **réduction des émissions de gaz à effet de serre** reste la première raison d'être du bioéthanol.

- Le bioéthanol consommé en France en 2022, dans les essences sans plomb et le Superéthanol-E85, a permis d'économiser **2 millions de tonnes de CO₂**, soit **les émissions d'1 million de voitures**. Il a remplacé plus de 800 000 tonnes d'équivalent pétrole. Une baisse de la consommation de bioéthanol augmenterait immédiatement celle de produits pétroliers par les véhicules, et non pas celle d'électricité.

Le **bioéthanol produit dans l'Union européenne réduit de 77 % les émissions de gaz à effet de serre**, par rapport à l'essence fossile¹, grâce à plusieurs leviers, notamment :

- l'utilisation des **résidus de transformation** des sucreries et des amidonneries ...
- le **remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables dans les usines**, telles que des chaudières à biomasse, la méthanisation des effluents ou de résidus, la géothermie, ... et les améliorations d'**efficacité énergétique**.
- la **captation du CO₂ de fermentation** : pour chaque kilo d'éthanol produit, la fermentation alcoolique des sucres produit 1 kilo de CO₂ qui avait été absorbé au préalable dans l'air par les plantes et qui peut être réutilisé à la place de CO₂ d'origine fossile.

Un nouveau levier est en cours d'émergence : le **stockage du carbone dans les sols agricoles**. Certaines pratiques agronomiques permettent, en effet, de stocker davantage de carbone dans les sols, telles que l'augmentation des couverts végétaux, le travail réduit des sols, l'utilisation de fertilisants organiques... Ces pratiques sont en plein essor.

À propos de la Collective du bioéthanol

La Collective du bioéthanol est représentée par l'Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre (AIBS) et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA). Son objectif est d'informer les professionnels et le grand public sur la filière bioéthanol. Le bioéthanol est incorporé à ce jour dans les essences en France, en pur ou dans un dérivé, jusqu'à 7,5% (dont au maximum 5% d'éthanol pur) dans le SP95 et le SP98, jusqu'à 10% dans le SP95-E10 et jusqu'à 85% dans le Superéthanol-E85. Pour plus d'informations : <https://www.bioethanolcarburant.com/>

CONTACTS PRESSE : Agence Coriolink – bioethanol@coriolink.com
 Océane Vilminot – 07 84 90 83 16 – oceane.vilminot@coriolink.com
 Urielle Dutartre – 06 62 82 71 62 – urielle.dutartre@coriolink.com

¹ Source : DGEC – données CarbuRe 2022 et Collective du Bioéthanol